

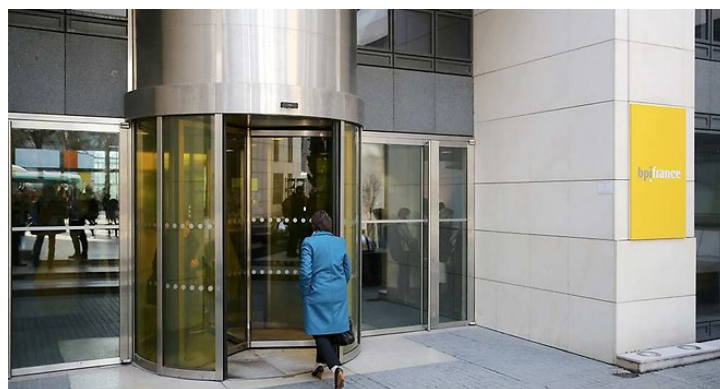
VENDREDI 27
NOVEMBRE
2015

FINANCE & MARCHÉS | Vendredi 27 Novembre 2015

LesEchos.fr

Garantie export : le transfert des missions de Coface à bpifrance se complique

SHARON WAJSBROT / JOURNALISTE | LE 27/11 À 07:00



Chez bpifrance, comme au sein de l'exécutif, les questions opérationnelles n'altèrent pas la volonté de constituer un « guichet unique » pour les entreprises qui exportent. - Photo Hamilton/R

L'étape législative de l'opération est néanmoins en passe d'être franchie.

C'est un chantier complexe qui pourrait se prolonger. Engagée depuis plusieurs mois dans des négociations avec l'assureur-crédit **Coface** pour récupérer la gestion de ses missions de garanties publiques à l'export, la Banque publique d'investissement, bpifrance, cherche les moyens techniques pour mettre en musique ses ambitions à l'international. Initialement prévu pour le premier semestre 2016, le transfert de ces missions publiques à bpifrance pourrait n'intervenir qu'en septembre 2016.

Au cœur des préoccupations de la banque publique figurent les tuyaux informatiques qui seront utilisés pour garantir les contrats des entreprises françaises sur les marchés étrangers. « *Désimbriquer les systèmes informatiques de Coface est une opération très complexe. Bpifrance pourrait envisager de cloner les outils informatiques de Coface et de rémunérer l'assureur-crédit pour cela, mais il reste à définir à quel prix* », indique une source proche.

D'autres sujets opérationnels restent à éclaircir. Passé au crible par la commission des Finances de l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative, le transfert des missions publiques de Coface à bpifrance a soulevé de nombreuses questions mercredi matin. « *Je crois qu'il faut que nous auditionnions quelqu'un du ministère des Finances pour savoir comment va fonctionner la couverture du risque par la BPI. Le mécanisme de couverture du risque à l'exportation repose sur les informations dont disposent ces entreprises d'assurance-crédit sur les entreprises qui sont clientes [des entreprises françaises à l'international, NDLR]. Coface a un réseau mondial, la BPI, sauf erreur de ma part, n'en a pas* », a fait valoir la députée des Hautes-Alpes, Karine Berger.

L'exécutif très déterminé

Chez bpifrance, comme au sein de l'exécutif, ces questions opérationnelles n'altèrent pas la forte volonté de constituer un « guichet unique » pour les entreprises qui exportent, parce que, à terme, le service rendu doit gagner en efficacité. « *La nouvelle version de l'assurance-crédit à l'export sera accordée au nom de l'Etat français et non plus au nom de son prestataire, ce qui devrait renforcer sa crédibilité aux yeux de certains pays* », souligne un proche.

Preuve de cette détermination : quelques mois après l'accord passé entre Coface, l'Etat et bpifrance pour transférer cette activité dans la sphère publique, l'étape législative est en passe d'être franchie à l'Assemblée. Et du côté de la banque publique, des locaux ont déjà été loués dans le 9^e arrondissement pour accueillir les salariés de Coface.

Reste que chez l'assureur-crédit les réticences sont nombreuses. Le 16 novembre, la CGT et la CFE-CGC de Coface ont interpellé le président de la République dans une lettre ouverte : « *L'intérêt général commande de suspendre le projet* », ont fait valoir les syndicats, qui craignent une dégradation du service pour les entreprises et de nouvelles mesures d'économies chez Coface. ●

Sharon Wajsbrot, Les Echos

@SwajSS